



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Agressions de sapeurs-pompiers

Question au Gouvernement n° 665

Texte de la question

AGRESSIONS DE SAPEURS-POMPIERS

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne-Cécile Violland.

Mme Anne-Cécile Violland . Samedi matin, très tôt, un sapeur-pompier volontaire du Chablais était grièvement blessé lors d'un rodéo rural. Dimanche, deux sapeurs-pompiers d'Annemasse étaient agressés. Bon nombre d'entre nous sont concernés par ces faits qui ne se limitent pas aux milieux urbains. Au nom de la représentation nationale, je tiens à adresser nos pensées et notre soutien à Niccolo, sa famille, ses proches et ses collègues, sapeurs-pompiers du centre d'Évian-les-Bains, et à rendre hommage à l'ensemble de nos sapeurs-pompiers. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Ces faits graves, inhumains, sont malheureusement récurrents dans notre pays. Qu'ils soient professionnels ou volontaires, les sapeurs-pompiers incarnent un engagement exemplaire au service de nos concitoyens. Quotidiennement, ils font preuve d'un dévouement remarquable, dans des conditions parfois extrêmement difficiles, trop souvent au mépris de leur sécurité et parfois de leur vie.

Les sapeurs-pompiers incarnent les plus hautes valeurs de notre République : le courage, la solidarité et le service du bien commun. Pourtant, ce dévouement est trop souvent récompensé par l'ingratitude, voire par des actes de violence. Ce n'est pas acceptable !

Alors que la nation se doit de reconnaître et de protéger celles et ceux qui la servent avec courage, la réponse pénale apparaît inefficace pour endiguer ces comportements. Une réponse ferme, rapide et dissuasive est indispensable pour restaurer l'autorité et la confiance. Je tiens, ici, à associer notre collègue Loïc Kervran, dont notre assemblée a voté, le mois dernier, la proposition de loi visant à faire exécuter les peines d'emprisonnement ferme, qui attend une inscription au Sénat. Je salue également Naïma Moutchou, qui défend une proposition de loi visant à durcir les sanctions à l'encontre des auteurs d'infractions en instaurant des peines planchers. Ce sont deux mesures annoncées par nos ministres ce week-end. Alors, qu'attendons-nous ? Passons des intentions aux actes.

Ma question est double : quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour améliorer la politique publique de soutien et de valorisation de l'engagement de nos sapeurs-pompiers ? Envisagez-vous de renforcer le cadre législatif et judiciaire afin de durcir les sanctions... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Les députés des groupes HOR et DR ainsi que quelques députés du groupe EPR applaudissent cette dernière.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur . Madame la députée, je vous sais très attachée au territoire théâtre de ce drame. Vous y êtes née et vous connaissez bien les pompiers, professionnels ou volontaires, du centre de secours. Je voudrais, comme vous venez de le faire, au nom du premier ministre et du gouvernement, assurer le chef Niccolo de toute notre sollicitude. Je sais qu'il se bat ; opéré il y a quelques heures, il est toujours dans le coma.

M. Hervé de Lépinau . Donnez-nous le pedigree du tueur !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . Nos pensées vont, bien entendu, à sa famille, à son épouse, à son fils de 7 ans, à ses parents et aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du centre de secours d'Évian-les-Bains et du Sdis de Haute-Savoie.

Les sapeurs-pompiers sont de plus en plus agressés. L'an dernier, on a dénombré contre eux près de 1 500 agressions.

M. Frédéric Weber . Quelle honte !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . Ce crime – c'est ainsi que l'a désigné le procureur –, ce meurtre, est abject. Tous les meurtres sont abjects, mais celui-ci l'est plus que les autres. D'abord parce que, d'après le témoignage de ses compagnons et camarades présents sur les lieux, l'individu a foncé délibérément sur Niccolo, à toute vitesse, ne lui laissant aucune chance. Ensuite parce que le coupable est ensuite revenu : il a fait demi-tour, a baissé sa vitre et a craché sur la victime.

M. Frédéric Weber . Écœurant !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . D'un côté, il y a un voyou, avec quinze antécédents judiciaires ; de l'autre, un sapeur-pompier volontaire, qui s'est engagé de toutes ses fibres pour sauver des vies, au risque de la sienne. Alors oui, il faudra bien sûr revoir entièrement les modalités judiciaires applicables aux jeunes majeurs et aux mineurs. Parce que la différence entre les peines encourues, les peines prononcées et les peines exécutées... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de M. le ministre. – Quelques députés du groupe DR applaudissent ce dernier.)*

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Cécile Violland](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 665

Rubrique : Crimes, délits et contraventions

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 mai 2025